

Remplir une demande d'exception à la RAMQ

CYNTHIA PATRY, B. PHARM. PHARMACIENNE-CONSEIL MANDAT GAP

JUILLET 2023

Dans quels cas - Exemples

- ▶ Prolongation pour un médicament avec une autorisation à durée limitée
 - ▶ Liraglutide (Victoza®) – autorisation 12 mois
- ▶ Prescription ou represcription d'une fourniture
 - ▶ Capteur de lecture de glycémie en continu
- ▶ Prescription d'un médicament d'exception suite à une demande de consultation
 - ▶ Agonistes GLP-1
 - ▶ Denosumab pour un homme (Prolia®)
- ▶ Changement de forme
 - ▶ Metformine à libération prolongée

Services en ligne - RAMQ

- ▶ <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/Pages/professionnels.aspx>
- ▶ Nouvel utilisateur :
 - ▶ Les pharmaciens nouvellement inscrits à l'OPQ reçoivent automatiquement leur accès

Sinon contacter la RAMQ :

Québec
418 780-4208

Montréal
514 687-3612

Ailleurs au Québec
1 888 330-3023



ASSURANCE
MALADIE



ASSURANCE
MÉDICAMENTS



PROGRAMMES
D'AIDE



ABSENCE
DU QUÉBEC

Services en ligne >



Que voulez-vous faire?

Professionnels

Consultez les actualités en lien avec la COVID-19 pour connaître les **mesures temporaires** que nous maintenons.

Services en ligne

Accéder

Liens utiles

Codes des médicaments d'exception

Demandes d'accès aux services en ligne

Listes des médicaments

Tableau des dates de traitement des demandes

Professionnels de la santé

- Médecins omnipraticiens
- Médecins spécialistes
- Chirurgiens-dentistes
- Spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale
- Optométristes
- Pharmaciens
- Médecins résidents
- Sages-femmes
- Infirmières du Québec ayant le droit de prescrire
- Inhalothérapeutes
- Diététistes
- Podiatres

Établissements

- Établissements du réseau de la santé
- Établissements de réadaptation en déficience auditive
- Établissements de réadaptation en déficience physique
- Établissements de réadaptation en déficience visuelle

Dispensateurs de services assurés

- Denturologistes
- Hygiénistes dentaires
- Audiologistes
- Audioprothésistes
- Ocularistes autorisés
- Distributeurs d'aides de suppléance à l'audition
- Laboratoires d'orthèses-prothèses

Agences

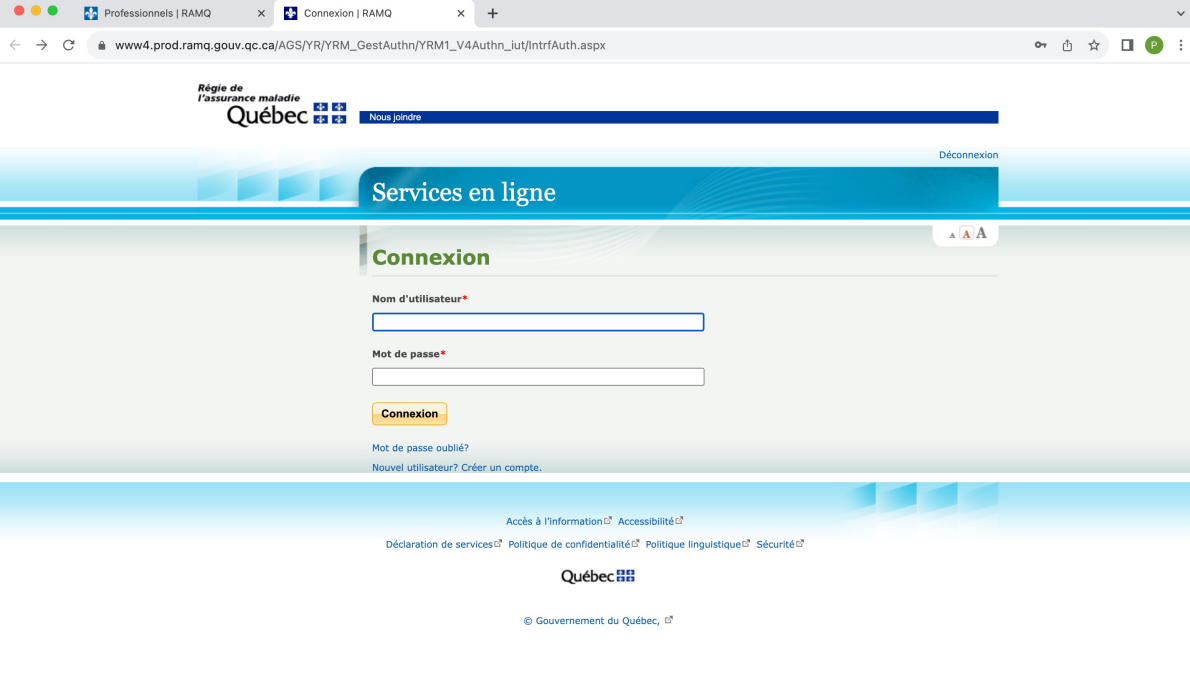
- Agences de facturation

Développeurs

- Développeurs de logiciels – Médecine
- Développeurs de logiciels – Optométrie et dentisterie
- Développeurs de logiciels – Pharmacie
- Développeurs de logiciels – Aides techniques

Fabricants de médicaments et grossistes

- Fabricants de médicaments



Code utilisateur
ipxxxxxx

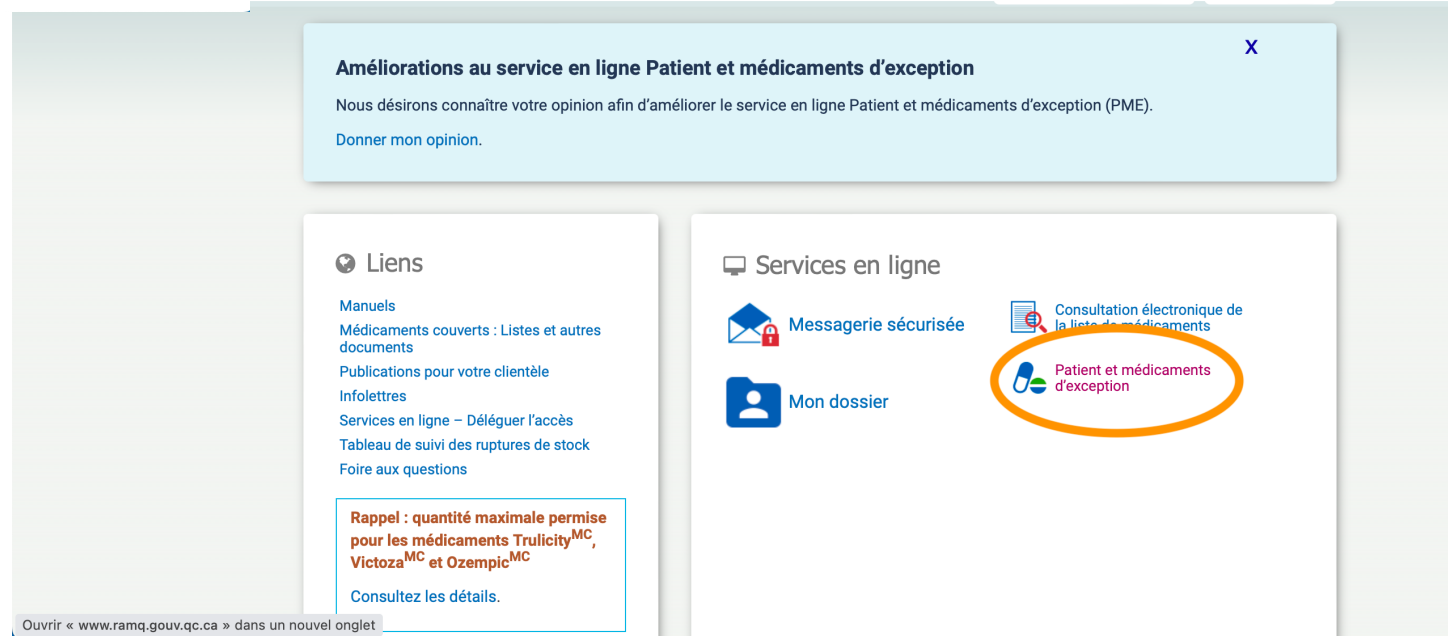
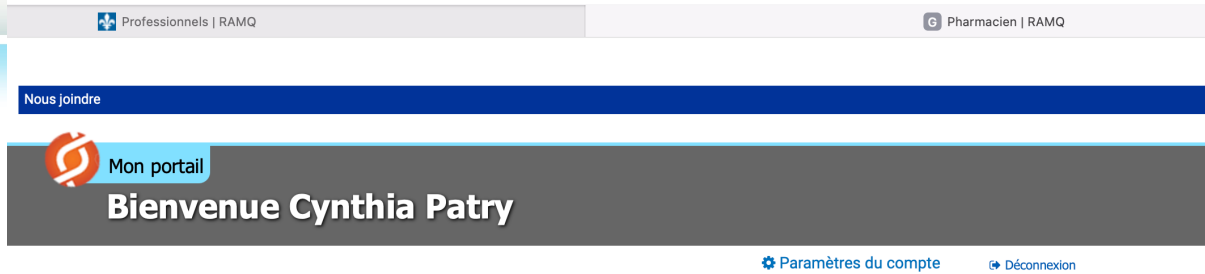
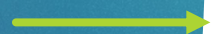


Tableau de bord

Permet de voir l'état des demandes pour un patient avec la date de fin

Vos ATP peuvent avoir accès à la section de l'état d'une demande



Professionalisme | RAMQ Pharmacien | RAMQ Patient et médicaments d'exception | RAMQ

Québec

 Régie de l'assurance maladie

CYNTHIA PATRY

Patient et médicaments d'exception

Nouvelle demande

Mes demandes

État de la demande: Toutes Numéro de la demande: NAM: Rechercher

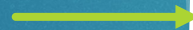
Inclure les demandes de plus de 24 mois


44 résultats

- En attente de traitement
- Acceptée
- Acceptée
- Acceptée

En rédaction En traitement Refusée

Le formulaire s'enregistre de façon automatique



Québec  Régie de l'assurance maladie Nous joindre

← Nouvelle demande d'autorisation

CYNTHIA PATRY

Patient et médicaments d'exception

Nouvelle demande

Mes demandes

En rédaction	1
À préciser	
En fin d'échéance	2

État d'une demande pour une personne assurée

Communication importante

Outils d'aide

Donnez votre avis

Services en ligne

Politiques

Paramètres du compte

Déconnexion

N° 300 835 884
Enregistrée le 21 juillet 2023 à 11:08
En rédaction Imprimer

Prescripteur Modifier

Mme. CYNTHIA PATRY

Personne assurée

Avec NAM **Sans NAM**

Numéro d'assurance maladie

Rechercher

Continuer

Supprimer Enregistrer

Formulaire dynamique

Le formulaire s'ajuste selon les réponses aux questions

Date de fin : maximum 1 an, mettre une date ultérieure bloque l'envoi du formulaire

Professionnels | RAMQ Pharmacien | RAMQ Patient et médicaments d'exception | RAMQ

Communication importante

- Outils d'aide
- Donnez votre avis
- Services en ligne
- Politiques
- Paramètres du compte

Déconnexion

Dates demandées pour le paiement

Date de début: 2023-07-21 Date de fin: 2024-07-21

Est-ce que la personne assurée a utilisé ce médicament avant les dates demandées pour le paiement?

Oui Non

Indiquez la date de début du traitement

2021-01-01

Type de médicament

Répertorié Magistral Non répertorié Exemption du prix maximum payable

Ordonnance

Médicament: liraglutide [Victoza] Solution Injectable S.C. 6 mg/mL (3 mL)

Indications reconnues pour le paiement

Diagnostic ou contexte clinique: Diabète de type 2 lors d'un contrôle inadéquat de la glycémie

Posologie: 1.2 mg die

Lieu d'administration

Domicile, CLSC, cabinet privé ou résidence privée pour aînés

CHSLD ou hôpital (hospitalisation ou administration en clinique externe)

Autre

Autres précisions

Formulaire dynamique

[Outils d'aide](#)

[Donnez votre avis](#)

[Services en ligne](#)

[Politiques](#)

[Paramètres du compte](#)

Déconnexion

Renseignements cliniques

Le liraglutide est associé à la metformine

- Oui
- Non
- La metformine est déjà en cours et sera poursuivie
- La metformine sera débutée en association avec le liraglutide
- Autre

Type de demande

- Première demande à la RAMQ – **Traitement non débuté** ou en cours depuis moins de 3 mois
- Première demande à la RAMQ – **Traitement en cours depuis 3 mois ou plus**
- Demande de renouvellement d'une autorisation

Demande de renouvellement d'une autorisation

Effet bénéfique observé

- Diminution de l'hémoglobine glyquée (HbA1c) d'au moins 0,5%
- Atteinte de la valeur cible d'HbA1c de 7 % ou moins
- Autre

Dose utilisée

- Inférieure ou égale à 1,8 mg/jour
- Supérieure à 1,8 mg/jour

Formulaire dynamique

Renseignements complémentaires

Possibilité de joindre fichiers à l'étape suivante

Demande de renouvellement d'une autorisation

Effet bénéfique observé

- Diminution de l'hémoglobine glyquée (HbA1c) d'au moins 0,5%
- Atteinte de la valeur cible d'HbA1c de 7 % ou moins
- Autre

Dose utilisée

- Inférieure ou égale à 1,8 mg/jour
- Supérieure à 1,8 mg/jour

À noter que la dose maximale quotidienne autorisée du liraglutide est de 1,8 mg, correspondant à une quantité maximale de 36 stylos par année

Renseignements complémentaires (facultatifs)

À remplir uniquement si vous souhaitez ajouter des éléments cliniques nécessaires à l'évaluation qui n'ont pas été mentionnés dans les sections précédentes.

Continuer

Supprimer

Enregistrer



cynthia.patry.cisssmc16@ssss.gouv.qc.ca